Nargis.fr
Published on *Mairie de Nargis* (http://www.mairie-nargis.com)

Déclaration de naissance

Assistante maternelle

Mis à jour le 17 août 2015 par « direction de l'information légale et administrative »

Comment faire si...

- **J'ai besoin de faire garder mes enfants**
- **Tous les «Comment faire si... (particuliers) »**

L'assistante maternelle (ou assistant maternel) est une professionnelle de la petite enfance pouvant accueillir à son domicile ou dans une maison d'assistantes maternelles jusqu'à 4 enfants mineurs généralement âgés de moins de 6 ans. Avant d'accueillir un enfant, elle doit obligatoirement avoir été agréée par le Président du conseil départemental. Une fois son agrément obtenu, l'assistante maternelle doit suivre une formation.

Articles connexes

- **Contrat de travail et formalités déclaratives d'embauche**
- **Temps de travail**
- **Congés**
- **Rémunération**
- **Rupture du contrat de travail**
-

Démission

Pour en savoir plus

- Site du particulier employeur et du salarié - Information pratique - Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss)
- Portail des Direccte et des Dieccte - Information pratique - Ministère chargé du travail
- Pajemploi - Information pratique - Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss)

Voir aussi...

- **Conflits du travail dans le secteur privé (particuliers)**
- **Chômage (particuliers)**

Mairie
de Nargis

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/declaration-de-naissance?publication=N20383